

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES CONTRAT D'ACCUEIL

VACANCES - Juillet 2017

Du lundi 10 juillet au mardi 11 juillet 2017

Nom-Prénom de l'enfant

Votre enfant bénéficie t'il d'une aide aux temps libres (CAF21) : OUI NON

(Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2017 à joindre au contrat, si non fournie à ce jour)

BEAUNE Echaliers
(rue de la Chartreuse)

MEURSAULT
(Rue des Ecoles)

CHAGNY Marey
(place Marcel Charollais)

PRIMAIRE

MATERNELLE

	Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas inclus)		Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas inclus)
Lundi 10/07						Mardi 11/07					

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations Enfance.

J'autorise OUI NON les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

Rappel :

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédent la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seuls 2 jours par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduits par les services. Au-delà de ces jours, toutes les plages réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et inversement.

Date Signature du responsable légal :